

16.PDS 221



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **16 NOV. 2010**

Scanné le _____

Postulat d'André Marendaz & consorts concernant les mesures de sécurité dans les compagnies ferroviaires privées des transports publics. Sont-elles encore adéquates ?

Le Canton compte-t-il mettre les moyens financiers suffisant afin de garantir une sécurité adéquate pour les employés et les utilisateurs ?

Préambule.

En prenant connaissance de l'accident ferroviaire survenu sur la ligne du train « Aigle-Les Diablerets (ASD) » des transports publics du Chablais (TPC), il ressort que l'installation d'un système de sécurité (block de ligne) est jugée urgente. Cette situation a été dénoncée par les employés des TPC depuis de longues années. Or, pour des raisons budgétaires, cette installation n'a jamais été effectuée. La direction a, par ailleurs, confirmé la nécessité de cette installation de sécurité.

L'installation d'un block de ligne offre la garantie de la sécurité de l'exploitation et de la circulation des trains. Avec l'augmentation de la cadence des trains, il est difficile pour les conducteurs (trices) de se vouer simultanément à la sécurité, à la tenue de l'horaire, aux annonces commerciales (annonce des arrêts), sans oublier la surveillance et la tranquillité des utilisateurs.

D'autres tronçons de nos trains régionaux des compagnies privées doivent être sécurisés, notamment le tracé de l'avenue d'Echallens pour le train Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) en ville de Lausanne. Il sera difficile, comme prévu, de mettre la cadence au quart d'heure entre Lausanne et Cheseaux voire jusqu'à Echallens sans des mesures draconiennes de sécurité par une circulation en site propre. En effet, la vitesse d'exploitation est aujourd'hui diminuée dans ce secteur.

La ligne Vallorbe-Le Brassus en particulier en gare du Pont doit être également modernisée. Cette ligne CFF est exploitée par les trains de la compagnie des Transports de la Vallée de Joux, Yverdon-les-Bains et Ste Croix (Travys), anciennement Le Pont-Brassus (PBr). Le Pont, gare de croisement n'offre pas une sécurité suffisante à ses utilisateurs. Celle-ci n'est pas équipée d'un passage sous-voies et le quai intermédiaire n'a qu'une largeur d'un mètre. Lors des croisements dans cette gare, les voyageurs doivent traverser les voies pour prendre le train en direction du Brassus, alors que le train en direction du Day-Vallorbe démarre. On comprend aisément les risques liés à ce type d'exploitation.

Cette liste de cas relevés ci-dessus n'est d'ailleurs nullement exhaustive.

Des mesures importantes doivent être prises notamment pour garantir la sécurité de l'exploitation et la circulation des trains par l'installation de block de ligne, de supprimer les passages à niveau non gardés, poser des barrières et installer des signaux acoustiques lumineux.

Les coûts des investissements doivent être établis sur les différentes mesures pour garantir cette sécurité de l'exploitation et la circulation des trains des compagnies de transport ferroviaires privées.

Ces différentes mesures auront non seulement pour effet d'augmenter la sécurité mais aussi la vitesse d'exploitation. Il convient également de signaler que la hauteur des quais devrait être adaptée dans plusieurs haltes de nos entreprises ferroviaires régionales privées. C'est à la fois une question d'accessibilité et de sécurité.

Le développement des transports publics doit s'effectuer pour l'essentiel en valorisant les infrastructures existantes, moyennant des compléments d'investissement mesurés et ciblés. Dans ce contexte, l'ossature ferroviaire du Canton se présente comme le principal élément structurel du développement.

Les transports publics doivent viser à offrir des prestations efficaces, de manière à attirer des voyageurs plus nombreux et d'ainsi prendre en charge une part importante des déplacements de la population.

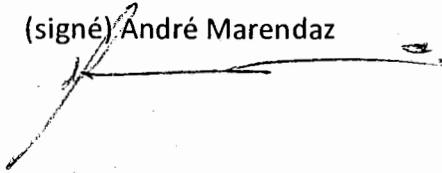
Conclusion

Le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat

- d'établir un rapport sur les mesures à mettre en place pour combler les lacunes des infrastructures et garantir une sécurité d'exploitation optimale pour toutes les compagnies ferroviaires privées de notre canton.
- d'établir une liste des investissements nécessaires (y compris les coûts) et une liste des priorités en la matière.

Penthalaz, le 16 novembre 2010

(signé) André Marendaz

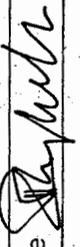
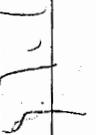
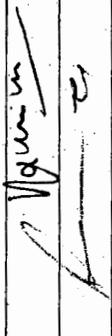
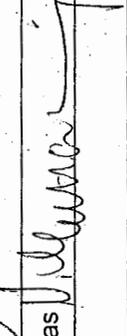
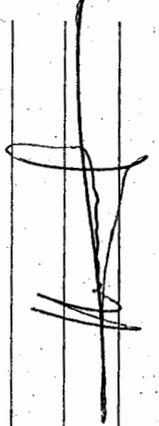
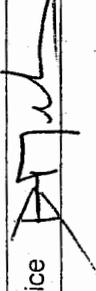
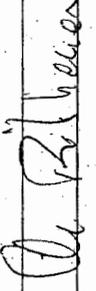


Souhaite développer et demande le renvoi directement au Conseil d'Etat

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Abbet Raphaël	Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Calpini Christa	Ducommun Philippe
Aeillen Catherine	Capt Gloria	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chapalay Albert	Durussel José
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chatelain André	Epars Olivier
Apothélos Stéphanie	Chevalley Christine	Fardel Claude-André
Attinger Doepper Claire	Chevalley Edna <i>Edna Chevalley</i>	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cherix François	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Flora-Guttmann Martine
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Clot Bertrand	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	Cornamusaz Philippe	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie	Girardet Lucas
Bonjour Eric	Courdesse Régis <i>R. Courdesse</i>	Giardon Julien
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Glutz Félix
Borel Bernard	Décosterd Anne	Golaz Florence
Borloz Frédéric	Depoisier Anne-Marie	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Deriaz Philippe	Gorrite Nuria
Bottlang-Pittet Jaqueline	Desmeules Michel	Grandjean Pierre
Brélaz François	Despot Fabienne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Grognuz Frédéric
Buffat Michaël	Dind Claudine	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Guignard Pierre	Meyer Roxanne 	Rochat Nicolas 
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Haury Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Hurni Véronique	Montangero Stéphane 	Saugy Roger
Jaquet-Berger Christiane	Mossi Michele	Savary Marianne
Jaquier Rémy	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe 
Jobin Philippe	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie 
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude 
Junod Grégoire 	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf 	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier 	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip 
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venzelos Vassilis 
Manzini Pascale	Poncet Gabriel 	Villa Sylvie
Marendaz André 	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas 	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique 
Maystre Tinetta	Renaud Michel 	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert 
Métraux Béatrice 	Rithener Christiane 	Zwahlen Pierre